



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

49/057

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/25 portant inscription au titre des monuments historiques

de : – Ostensoir, 1891-1901, argent doré, émaux, verre, améthystes, chrysoprases, citrine, auteur/atelier ; Thomas-Joseph Armand-Calliat

Conservé dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à l'association diocésaine d'Angers.

Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet du département de la Loire-Atlantique
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral 2023/SGAR/DRAC/163 du 20 avril 2023 portant délégation de signature, de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à M. Marc Le Bourhis, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 29 avril 2022,

Vu le courrier du 24 mai 2022 de Mgr Emmanuel Delmas, évêque d'Angers, portant adhésion à l'inscription pour l'association diocésaine d'Angers, propriétaire,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

– Ostensoir, 1891-1901, argent doré, émaux, verre, améthystes, chrysoprases, citrine, auteur/atelier ; Thomas-Joseph Armand-Calliat

PM49006257

Conservé dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à l'association diocésaine d'Angers.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le **16 MAI 2023**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles
Marc Le Bourhis

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA3/25

– **Ostensoir, 1891-1901, argent doré, émaux, verre, améthystes, chrysoprases, citrine, H = 84 cm ; L. = 42,8 cm ; D. pied = 28 cm ; auteur/atelier ; Thomas-Joseph Armand-Calliat**

Conservé dans l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) et appartenant à l'association diocésaine d'Angers.

La gloire alterne rayons et motifs ajourés à enroulements et feuilles stylisées émergeant d'un cercle formé par six médaillons émaillés (Sts Pierre, Jean l'év., Jacques, Julienne de Cornillon, Thomas d'Aquin, Marguerite-Marie Alacoque) Une statuette de la Vierge devant une mandorle flanquée des effigies de Marie-Madeleine et de Marthe, marque le sommet de la tige ; celle-ci ; en forme de palmier, ceint de deux inscriptions tirées de la Bible (livre d'Isaïe). Une demisphère posée sur quatre pieds à enroulements de végétaux forme le pied de l'ostensoir. Cette base hémisphérique est ornée de deux scènes émaillées : la Nativité de la Vierge et l'Assomption ; 16 chrysoprases (pierres vertes) au centre de quadrilobes parsèment régulièrement la surface entre ces deux scènes.

Poinçons : de maître (AC avec une mouche), de garantie argent 1^{er} titre, Lyon après 1838. Cet ostensoir dont l'iconographie est dédiée à la Vierge et au Saint-Sacrement, était parfaitement choisi pour l'église Notre-Dame de Beaufort par l'atelier Armand-Calliat fils.

